

*Pour le dernier conseil avant la pause estivale, ce sont les débats autour des différentes motions proposées à l'assemblée qui ont dominé. Les grands travaux du stade ont également été abordés puis que la nouvelle Loi sur l'eau oblige la collectivité à mener une enquête publique, et entraîne quelques mois de retard sur le futur chantier. La Municipalité a voté une délibération afin de financer le projet de regroupement des accueils de loisirs sur la Pérelle pendant les petites vacances. Il fut aussi question des tarifs de la nouvelle Taxe locale sur la publicité extérieure (Tlpe) pour laquelle le Conseil a pris des dispositions afin de ne pas pénaliser les commerçants ou les associations.*

Pas moins de trois motions étaient à l'ordre du jour du conseil de jeudi dernier. La première porte sur le Schéma départemental de coopération intercommunale que le Préfet de l'Allier souhaite rationaliser et dont les moyens financiers devront être mutualisés. Il s'agit de réduire le nombre de syndicats intercommunaux au profit d'Etablissements publics de coopération intercommunale (Epci) à fiscalité propre. A terme, c'est la dissolution de 22 syndicats et le regroupement de communautés qui sont visés. Si Domérat n'est pas impactée directement par cette décision, Marc Malbet, Maire, dénonce la méthode. Il est en effet demandé aux communes de ratifier ce projet dans les plus brefs délais, sans réelle concertation et surtout, à l'orée de l'été où les Conseils municipaux ne peuvent en débattre sereinement. Le Maire de Domérat propose donc que soit reportée la date de mise en oeuvre du schéma départemental pour favoriser le débat démocratique, la concertation et le consensus nécessaire à un projet aussi déterminant pour les collectivités. La majorité du Conseil s'est prononcée en faveur de cette motion. L'opposition s'est abstenue et le groupe Europe Ecologie – Les Verts n'a pas souhaité s'associer à cette motion.

L'autre motion, qui a plus largement fait débat, était consacrée au centre hospitalier de Montluçon, toujours menacé de perdre à la fois des services comme des emplois. Marc Malbet souhaite que cette motion le moins politique possible dans le seul souci de préserver durablement le service public de santé et l'emploi : « Cette motion peut nous rassembler car elle va au-delà de la polémique politicienne. Il s'agit de sauver le service public et des emplois ». Après une passe d'armes entre le groupe Communistes et Républicains et l'opposition Ump, se renvoyant la responsabilité politique de la situation actuelle, c'est avec deux voix contre que la motion a été adoptée par le Conseil.

Enfin, c'est autour du transport ferroviaire que la Ville de Domérat s'engageait contre la décision de la SnCF de transférer définitivement les départs et arrivées de la lignes Clermont-Ferrand / Paris de la gare de Lyon à la gare de Bercy, qualifiée de « gare de seconde zone » par le Maire de Domérat. Marc Malbet souligne combien la desserte ferroviaire est un enjeu pour le développement de la région dans son ensemble. Cette décision de transfert, prise unilatéralement, va, toujours selon le premier édile, à l'encontre du Grenelle de l'environnement et relègue aussi les Auvergnats à devenir des utilisateurs inégalitaires face à l'aménagement du territoire.

Le Conseil s'est penché sur les chantiers de la rentrée comme les travaux du stade pour l'aménagement du complexe sportif. Une nouvelle Loi sur l'eau a impacté l'avancée du programme puisqu'il a été nécessaire de mener une enquête publique dont les résultats ne soulèvent aucune remarque. Mais trois mois de retard ont ainsi été pris. Ce qui oblige notamment à des reports de crédits car le complexe ouvrira ses portes non pas fin 2012 comme initialement prévu, mais plutôt début 2013. Ce sont 550 000€ qui sont ainsi reportés. Marc Malbet en a profité pour noter une baisse globale de 2,26% des dotations de l'Etat sur 2011 : « L'Etat affirme maintenir son niveau d'engagement et ses financements, mais on voit bien que ce n'est pas vrai... » déplore-t-il.

Parmi les travaux à venir, le Conseil a voté une demande de subventions de 24 500€ auprès de la Caf pour l'aménagement d'une grange au Parc de la Pérelle, en vue d'accueillir l'accueil de loisirs maternel (jusqu'à l'accueil à l'école Denis-Diderot). La Ville a pris en charge récemment le gros oeuvre afin de mettre ce bâtiment hors d'eau et hors d'air. Il s'agit maintenant de l'aménagement intérieur pour regrouper, durant les petites vacances et sur un même site, l'ensemble des centres de loisirs (maternels et primaires).

Pour finir, le Conseil a statué sur la Tlpe, recette non négligeable pour la commune, et qui concerne les supports publicitaires, les enseignes et pré enseignes. Afin de déterminer cette taxe, c'est la surface des équipements qui est prise en compte. La mise en place de cette taxe souligne l'engagement de la commune en faveur de la protection de l'environnement et de sa recherche de la maîtrise de l'espace public pour amoindrir les nuisances visuelles. Mais, conscients de l'importance commerciale de ces dispositifs publicitaires, les élus Domératois ont souhaité une taxe modérée, notamment pour les commerces de proximité. C'est pourquoi, des dispositions d'exonération ont été prises. Ne seront pas taxés les enseignes et pré enseignes jusqu'à sept mètres carrés.

Le Conseil s'est achevé sur une note plus détendue où le Maire a souhaité de bonnes vacances à l'assemblée.